

**Département de la Creuse**  
Arrondissement de Guéret  
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUÉ

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 AVRIL 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 18h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du trente mars, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres présents**

- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Florian BOLGAR
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Aurélie BRIANT (retardée)
- Mme Béatrice GOMES
- M. Valentin GRASSET
- M. Jean LE ROUX
- M. Claude MAILLARD
- M. Franck MARTIN
- M. Jérôme PASDELOU
- Mme Michèle PICOTY

**Membre absent, excusé et représenté**

- néant

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.

La séance démarre à 18h06. Mme la Maire félicite les 5 nouveaux élus et constate que le quorum est atteint.

M. Jérôme PASDELOU est nommé secrétaire de séance.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

---

1. Compte de gestion 2020
2. Compte administratif 2020
3. Affectation des résultats 2020
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
5. Vote des subventions à allouer en 2021
6. Délibération : inscription des provisions réglementées
7. Vote du budget primitif 2021
8. Questions diverses

## **1. COMPTE DE GESTION 2020**

---

Mme la Maire donne la parole à Mme l'agente administrative afin de faire un état du compte de gestion 2020 sur lequel les élus doivent se prononcer.

Mme la Maire apporte quelques précisions sur le fonctionnement général d'un budget aux nouveaux membres du conseil.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020.

## **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

---

La parole est donnée à M. le 1er adjoint au Maire, M. BONNEFONT, qui dresse un état détaillé du compte administratif 2020.

Mme l'agente administrative détaille les montants engagés et le reste à réaliser dans la section investissement et concernant les projets de travaux pour 2021 (accessibilité mobilité réduite notamment).

Environ 10.000 € de subventions DETR sont encore attendues pour les travaux de la salle de mariage, dans la section de recettes d'investissement.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

## **3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020**

---

Mme la Maire donne la parole à Mme l'agente administrative qui détaille aux élus le compte d'affectation des résultats 2020.

Après délibérations, le conseil vote à l'unanimité le compte d'affectation des résultats 2020.

## **4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

---

Mme la Maire rappelle au conseil que la taxe d'habitation a aujourd'hui disparu. Elle rappelle les taux en vigueur de taxe foncière du bâti et du non bâti (respectivement 7,90 et 78,30 %).

Les élus délibèrent sur les futurs projets à financer et sur la situation locale actuelle.

Le conseil approuve à l'unanimité le maintien des 2 taux de taxe foncière :

- pour le bâti : 7,90 %

- pour le non-bâti : 78,30 %

## **5. VOTE DES SUBVENTIONS À ALLOUER EN 2021**

---

Mme la Maire informe les élus de la mise à disposition par l'association APVOC 23 d'un défibrillateur qui sera installé en mairie, ainsi que des demandes de subventions reçues à ce jour par la commune. Une subvention de 200 € est accordée à l'APVOC 23 pour la mise à disposition du défibrillateur, dont le coût réel est nettement supérieur.

Les élus délibèrent quant aux associations qu'ils souhaitent subventionner dans la limite de 500€.

Ils s'accordent sur les montants inscrits dans le tableau des subventions 2021 tels que présentés.

## **6. DÉLIBÉRATION : INSCRIPTION DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

---

Mme l'agente administrative présente aux élus les dispositions prévues par la constitution des provisions règlementées.

Le conseil vote à l'unanimité la constitution d'une provision réglementée d'un montant de 154,56 € à inscrire au chapitre 6817 du budget primitif 2021.

## **7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

---

Mme la Maire réalise un état détaillé du budget primitif 2021 sur lequel les élus doivent se prononcer.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

---

- M. BONNEFONT présente aux élus le programme d'investissement pluriannuel SPARTE (Schéma de Programmation Annualisée de Réhabilitation du Transport de l'Eau) qui constituera à terme le budget communal annexe, spécifiquement destiné à l'eau et à l'assainissement. La démarche visant à réserver les recettes communales d'eau et d'assainissement pour les projets de rénovation du réseau d'eau AEP et de la station d'épuration était une mesure annoncée par l'équipe communale lors de la campagne électorale de 2020.

- La préparation du budget a par ailleurs permis de constater que les concessions du cimetière n'étaient pas à jour. Ce point non prioritaire fera l'objet d'un point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

- Mme la Maire nous annonce que la commune est en attente d'une 4e proposition de devis de la part d'Evolis pour le raccordement au réseau AEP du n°2 au Petit Josnon. Ce point sera traité lors du prochain conseil.

- Mme BLANCHE demande s'il est possible de facilement raccorder le cimetière à l'électricité (lumière, micro). M. BONNEFONT répond que ce n'est pas aussi facile que cela y paraît et qu'il faudra étudier la faisabilité technique lorsque les comités communaux auront été reconstitués.

- M. PASDELOU demande des volontaires pour réaliser les purges restantes concernant 3 purgeurs du bourg et 4 purgeurs à la Jauscée (demande d'usagers).

Se proposent pour le bourg : MM. BOLGAR, GRASSET, MAILLARD et PASDELOU. La date envisagée est le **jeudi 15 avril, de 14h à 16h**.

Se proposent pour la Jauscée : MM. MAILLARD, MARTIN et PASDELOU. La date envisagée est le **mercredi 14 avril, de 14h à 16h30**.

Une note d'information sera déposée dans les boîtes aux lettres au minimum 3 jours à l'avance.

- M. PASDELOU poursuit en demandant si des élus se portent volontaires pour travailler sur le bulletin annuel à paraître en mai. Se proposent Mme BLANCHE, Mme GOMES, ainsi que MM. BOLGAR, BONNEFONT et PASDELOU. Ce dernier indique qu'un habitant se porte volontaire pour la relecture du bulletin avant parution.

- M. PASDELOU rappelle que l'entretien mensuel de la voie de Sibilot commencé en mars devra se poursuivre fin avril par une vérification de l'état de la voie et une séance de dépôt de tout-venant, suivi d'un damage. MM. BONNEFONT, GRASSET, MAILLARD, MARTIN, et PASDELOU se proposent pour réaliser cet entretien. M. BOLGAR propose de prêter sa remorque pour faciliter la tâche.

- M. PASDELOU effectue un bref retour d'information auprès des élus au sujet de la réunion du 30 mars dernier à Guéret, sur le thème de la mutualisation et de la sécurisation des réseaux d'eau potable. Mme BRIANT était aussi présente à cette réunion.

Un syndicat d'investissement départemental va être créé en 2021 afin de constituer une structure susceptible de collecter les aides d'Etat et d'assister les 80 unités de gestion de l'eau du département (syndicats, régie, délégations) afin de procéder à un maillage plus étendu des réseaux d'eau et une plus grande interconnexion avec les communes voisines. Il ne s'agit pour l'instant que de la création de ce syndicat d'investissement départemental. Le SDEC est pressenti pour intégrer cette compétence eau à ses activités de fond que sont l'énergie et l'éclairage public.

- Mme la Maire informe le conseil qu'une habitante a demandé si la commune disposait d'un emplacement susceptible d'accueillir le cirque Fortuna Major Circus pour quelques mois.

Après réflexions et discussions, les élus établissent que la commune ne dispose pas de terrain bénéficiant des commodités minimales d'accueil (eau, électricité, tout à l'égout)

pour les roulettes de ce cirque. En revanche, si un élu ou un habitant souhaite les recevoir sur son terrain à titre privé, la commune ne s'y opposera pas.

- La question d'un marché mensuel réalisé en alternance avec la commune de St-Sébastien se précise. Mme Valérie LAMOTHE est notre interlocutrice à St-Sébastien. Le prochain marché s'y déroulera le vendredi 9 avril matin. Mme BRIANT est intéressée par l'organisation d'un marché dans la commune. Mme la Maire précise que le comité lien social sera en charge de cette activité et qu'elle s'occupe de le mettre en place. La refonte des comités sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

- M. BOLGAR, nouvel élu, évoque la nécessité, déjà évoquée en 2020 lors d'un précédent conseil, de mettre en place un outil de travail collaboratif pour les élus. Mme la Maire précise que le comité informatique/communication/internet sera en charge de cette activité. M. PASDELOU ajoute que le comité sera aussi en charge de la diffusion vidéo en direct des conseils municipaux sur une plateforme de diffusion (par exemple Facebook).

- M. PASDELOU informe enfin le conseil que la réunion du comité botanique et fleurissement ne pourra pas avoir lieu le 10 avril comme prévu, compte tenu des restrictions sanitaires récemment accrues. Cependant, les élus et volontaires du comité sont invités à poursuivre le fleurissement de la commune à proximité de leur domicile, dans le respect de la loi en vigueur. Des plantes de rocaille et plantes vivaces seront privilégiées pour créer du volume. Cette année, la commune sera en mesure de réserver un peu de financement pour cette activité.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **vendredi 23 avril 2021, à 18h**.

Ce conseil sera précédé de l'intervention de M. Jacques André BOQUET, 3e vice-président de la CCPD (Communauté de Communes du Pays Dunois) et notamment en charge de l'urbanisme. En effet, à la demande de quelques conseillers communautaires, dont Mme la Maire, une intervention concernant la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera effectuée auprès des conseillers municipaux. Cette présentation, suivie d'un échange, permettra à l'ensemble des élus de la commune de comprendre la distinction entre PLUI et carte communale et pourquoi la CCPD s'oriente aujourd'hui vers un PLUI plutôt qu'une addition de cartes communales.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

**Madame la Maire, Béatrice GOMES**

Le 9/4/2021